



Canton: _____

Adresse: _____

A déposer auprès du bureau cantonal des armes

Demande de délivrance d'une carte européenne d'armes à feu pour l'exportation temporaire d'armes dans un Etat Schengen

art. 25b LArm et art. 46 OArm; validité 5 ans, CHF 150.00

Prolongation de la durée de validité de 2 ans de la carte européenne d'armes à feu

art. 46 al. 5 OArm; la durée de la validité de la prolongation est de deux ans. Elle peut être prolongée deux fois au plus. CHF 100.00 par prolongation

Ajout sur la carte européenne d'armes à feu actuelle

art 55 Oarm; CHF 50.00

Nom: _____ Nom de naissance: _____

Prénom(s): _____ Date de naissance: _____

Lieu de naissance: _____ Canton: _____ Nationalité: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Domicile: _____ Canton: _____

Tél. privé: _____ Tél. mobile: _____

Adresse e-mail: _____

Autre(s) adresse(s) pendant les deux dernières années: _____

Procédure pénale ouverte

Faites-vous l'objet d'une procédure pénale en cours? Oui Non

A annexer à cette demande:

- l'original de l'extrait du casier judiciaire suisse (délivré depuis moins de trois mois);
- une copie du passeport ou de la carte d'identité valable;
- deux photos actuelles format passeport.

Description exacte de(s) l'arme(s), de(s) élément(s) essentiel(s) d'arme(s)

Type	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'arme

(pour des armes supplémentaires, veuillez utiliser un autre formulaire)

Je certifie avoir répondu aux questions conformément à la vérité et confirme être le propriétaire légitime des armes mentionnées (si disponible: ajouter la(les) pièce(s) justificative(s) sur la possession légitime, par ex. une copie du contrat écrit concernant l'acquisition de(s) arme(s) à feu).

Lieu et date: _____ Signature: _____